

Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 84 (1986)

Heft: 4

Artikel: Une autre approche : Divali adoption service

Autor: Cergneux, Marielle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-950302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

principe jamais révélée aux parents de sang, à moins que des liens de famille ou une tout autre raison ne l'exigent. Il n'est plus nécessaire de faire établir l'acte d'adoption par un notaire, ce qui réduit les frais.

Documentation: Message du Conseil fédéral concernant la révision du Code civil, du 12 mai 1971.

Loi fédérale modifiant le Code civil suisse du 30 juin 1973.

Ordonnance du Conseil fédéral du 28 mars 1973 sur l'activité d'intermédiaires en vue de l'adoption. R.O. p. 628.

1. Services d'adoption autorisés:

Fribourg. – Mouvement enfance et foyer, rue de l'Industrie 8, 1700 Fribourg, 037 24 84 88

Genève. – Bureau genevois d'adoption, boulevard des Tranchées 34, 1206 Genève, 022 46 57 59

Jura. – Service de l'aide sociale, secteur mineurs, route de Moutier 93, 2300 Delémont, 066 21 52 43

Neuchâtel. – Office cantonal des mineurs, 038 22 34 46

Valais. – Office cantonal des mineurs (six centres: Sion, Martigny, Monthey, Sierre, Viège, Brigue) 027 21 63 59

Vaud. – Commission cantonale d'adoption, rue de Bourg 8, 1003 Lausanne, 021 20 73 74

2. Autorités compétentes en Suisse romande:

Fribourg. – Département de la justice, Office cantonal des mineurs

Genève. – Cours de justice civile. Autorisation aux intermédiaires et surveillance de ceux-ci: Département de l'instruction publique

Jura. – Gouvernement du canton du Jura

Neuchâtel. – Office cantonal des mineurs

Valais. – Conseil d'Etat, office cantonal des mineurs

Vaud. – Justice de Paix du lieu de domicile puis Etat civil cantonal, César-Roux 18, 1005 Lausanne



Deux ans, quatre kilos

Une autre approche: Divali Adoption Service

propos recueillis par Marielle Cergneux

A côté des organismes officiels, des filières connues et moins connues qui s'occupent d'adoption, il existe une organisation tout aussi officielle dont on parle peu, mais qui travaille depuis environ six ans pour que des enfants indiens particulièrement défavorisés puissent être adoptés par des familles suisses.

Les caractéristiques principales

du Divali Adoption Service * sont les suivantes:

- La démarche part non pas d'un couple désireux d'adopter, mais d'un enfant qui a spécialement besoin d'une famille aimante qui l'accepte comme il est.
- L'organisation préfère des familles avec enfants, même nombreux! aux couples stériles et sans enfants pour qui cette forme d'adoption est rarement acceptable.
- La plupart des enfants présentent un handicap plus ou moins grave, qu'il soit d'ordre physique (cécité, surdité, poliomyélite), psychique (autisme, trouble du comportement, retards de développement), ou combiné. La plupart de ces troubles-là disparaissent du reste souvent totalement une fois l'enfant dans sa nouvelle famille.
- Age des enfants: Les «petits» vont de 0 à 5-6 ans, les «grands» de 6 à 12 environ. Beaucoup de fratries aussi, souvent 2 et 3 enfants, à ne pas séparer.
- L'organisation est basée sur le bénévolat total et la gratuité: les frais administratifs ne sont pas comptabilisés, les parents ne remboursent à l'organisation que les frais réels encourus pour eux à l'étranger. Le billet d'avion de l'enfant coûte Fr. 924.-, les frais de procédure en Inde moins de Fr. 800.-, et les frais d'accompagnement de l'enfant au maximum Fr. 900.-.

cas parfois, ne sont pas des «vrais» orphelins, donc pas adoptables légalement: un père, une mère, tante, sœur ou grand-mère viendra **peut-être** un jour les rechercher.

- quelques-uns sont effectivement abandonnés: soit ils n'ont manifestement personne, soit un acte d'abandon a été dument établi. Ces enfants peuvent être pris en charge par différentes filières qui vont les acheminer vers des couples désireux de les adopter en Occident.
- les autres enfants sont souvent considérés comme «inadoptables», car ils ne sont pas «parfaits»: handicapés à des titres divers, souffrant de grave malnutrition, de séquelles de maladies diverses non soignées ou de troubles psychiques dus à leur abandon et conditions de vie, ces enfants sont tenus à l'écart dans les orphelinats. Personne ne les réclamera, c'est sûr. On ne fait rien pour eux: à supposer que les moyens de traitement existent, à quoi bon investir de l'argent pour des êtres dont on ne sait que faire? Et comment leur trouver une famille adoptive? C'est évident, personne n'en voudrait en Europe!

Lorsque Madame M., l'âme du **Divali Adoption Service** voit un de ces enfants, qu'elle estime qu'il aurait des chances de s'épanouir dans une famille adoptive, elle doit parfois lutter âprement contre une masse de préjugés et d'obstacles jusqu'à ce qu'elle obtienne le consentement des religieuses. Reste alors à régler la situation juridique de l'enfant afin qu'il puisse légalement quitter le pays. Pendant les quelques semaines que durent ces formalités, un avocat indien habilité va présenter, et défendre à la Cour le dossier préparé en Suisse par les futurs parents. Ceux-ci seront finalement nommés «co-tuteurs» de l'enfant, avec l'organisme d'où il vient. Un passeport pourra alors être obtenu pour lui, puis le visa d'entrée en Suisse que les autorités cantonales et fédérales auront préalablement accordé à la famille, après enquête sociale.

Les familles

Il s'agit surtout de familles ayant déjà un ou plusieurs enfants, adoptés ou non, et prêtes à assumer par amour un enfant sur lequel pèse un gros point d'interrogation. Quelques couples stériles aussi, pour qui l'amour de l'enfant prime sur le

Les enfants

viennent d'orphelinats généralement tenus par des congrégations religieuses en Inde. Il existe trois catégories d'enfants dans les orphelinats du Tiers-Monde:

- les plus nombreux, jusqu'à 90% des

**Troubles digestifs chez les
nourrissons alimentés artificiellement**

Infloran Berna avec deux germes vivants
entrave la prolifération de bactéries
pathogènes, comme les colibacilles, les
entérocoques, etc.

Produits

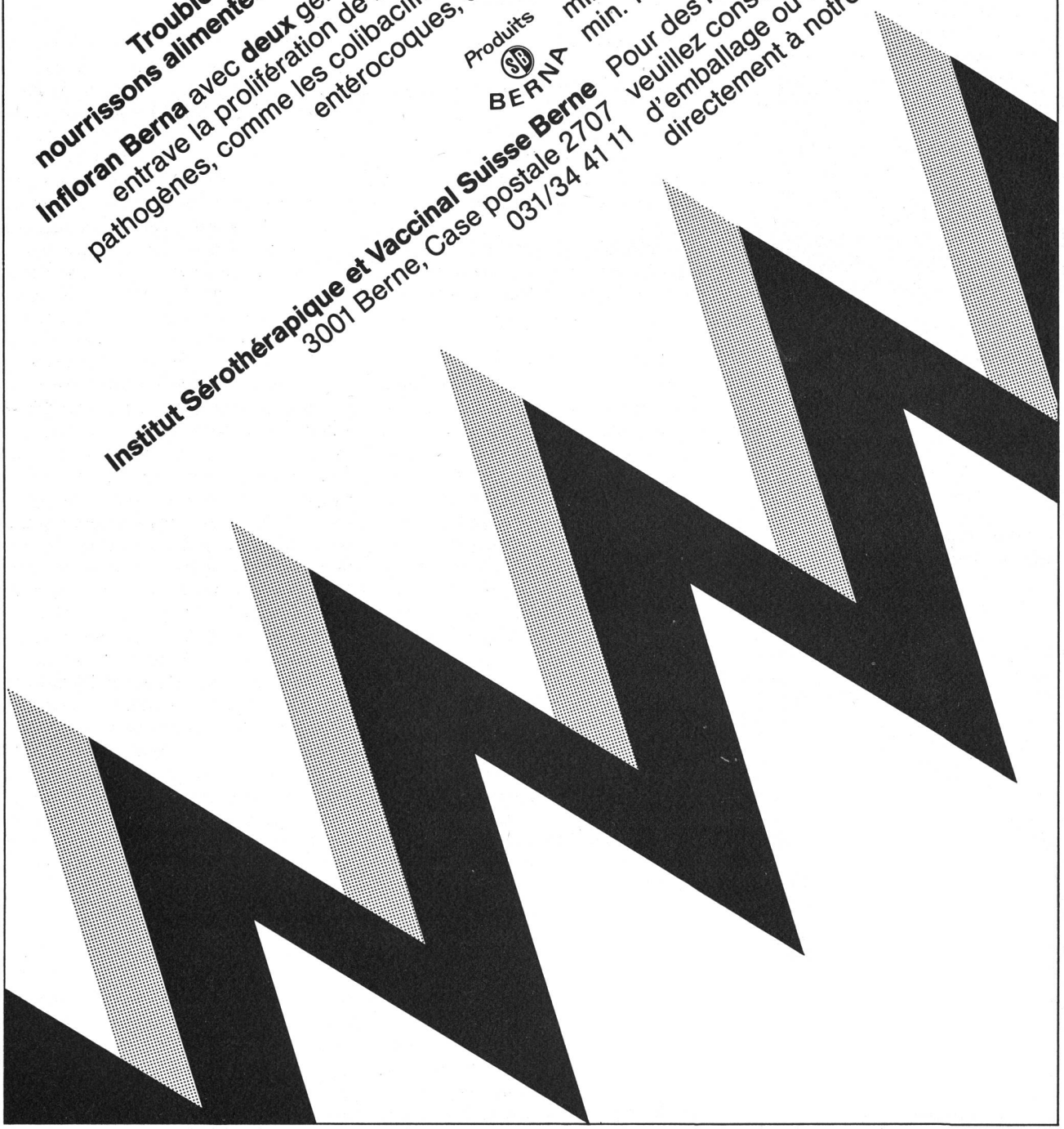


BERNA

Institut Sérothérapique et Vaccinal Suisse Berne
3001 Berne, Case postale 2707
031/34 41 11

1 capsule contient:
min. 1000 million. *Lactobacillus acidophilus*
min. 1000 million. *Bifidobacterium infantis*

Pour des informations plus détaillées,
veuillez consulter le prospectus
d'emballage ou vous adresser
directement à notre maison.



désir personnel d'un enfant...

Ces familles arrivent au **Divali Adoption Service** soit par recommandation personnelle, soit par la liste officielle des 15 intermédiaires établie par le Département fédéral de justice à Berne. Madame M. s'entretient tout d'abord longuement avec la famille, ce qui permet de part et d'autre une première sélection. La famille dispose ensuite du temps de réflexion qu'elle désire, puis ceux qui désirent aller plus loin reprennent eux-même contact avec le **Divali Adoption Service**.

Dès que les futurs parents adoptifs sont en possession de l'autorisation d'adopter de leur canton, et que leur dossier pour les autorités indiennes est complet, tout peut aller très vite: l'organisation n'a pas de liste d'attente. Paradoxalement, ce sont souvent les enfants qui, eux, attendent...

L'adoption

Sitôt le dossier de la famille arrivé sur place, les démarches indiennes se font. Une fois cette procédure terminée, l'enfant peut être acheminé vers la Suisse par le premier avion disponible. Madame M. ou une personne habilitée du **Divali Adoption Service** voyage avec lui et probablement d'autres enfants dans la même situation, ce qui simplifie les opérations et divise les frais d'accompagnement. Sinon, un enfant seul est pris en charge par une hôtesse de l'air qui s'occupera exclusivement de lui. En Suisse, la famille attend... Une photo, une description, la date et l'heure de l'atterrissage, c'est tout ce qu'ils savent de l'enfant. Mais, pour les parents, les frères et sœurs, c'est déjà le ou la leur. Certaines mères ressentent de véritables contractions d'accouchement, d'autres des montées de lait. Les pères vivent l'attente à l'aéroport encore plus intensément que celle vécue en salle d'accouchement précédemment. L'enfant traverse une partie du monde et vient à ses parents, c'est sa véritable naissance...

L'enfant est donné à ses parents dès sa descente d'avion. S'il présente un problème de santé urgent, il est conduit de suite à l'hôpital où ses parents pourront déjà l'entourer de tout leur amour.

Le **Divali Adoption Service** tient beaucoup à cette façon de procéder, qui ressemble le plus possible à une naissance, plutôt qu'envoyer les parents chercher eux-même leur enfant, avec les risques financiers, médicaux, psychologiques et pratiques que cela comporte. Risques de mauvais souvenirs aussi, qui seraient très néfastes à l'enfant.

La suite

De par la législation suisse, un tuteur est nommé par le canton, et chargé d'effectuer une surveillance pendant deux ans avant d'accorder l'autorisation d'adopter légalement l'enfant selon la loi suisse. Mais, en plus de cette surveillance officielle, le **Divali Adoption Service** reste en contact très proche avec la famille: visites réciproques, téléphones, photos, conseils, échanges. Chaque année une grande fête indienne est organisée sur trois jours, à laquelle presque toutes les familles participent. Les buts de ces trois jours de fête:

- permettre les contacts et les échanges entre les parents
- faire mieux connaître l'Inde aux parents
- permettre aux enfants de rencontrer d'autres enfants indiens adoptés, et de retrouver leurs anciens copains de malheur
- surtout, valoriser l'Inde aux yeux des enfants, les aider à garder leur identité ethnique et culturelle, leur permettre de mieux connaître leur pays d'origine et d'en être fiers malgré tout. Repas indiens, danses traditionnelles et musique indienne, films documentaires, habillement classique, tout y contribue!

Les résultats

A ce jour, quelques centaines d'enfants indiens ont déjà été adoptés par l'intermédiaire du **Divali Adoption Service**. Au siège de l'organisation, des étagères chargées d'albums de photos chaque enfant à l'orphelinat, puis dans sa famille, à l'école, etc. Des familles heureuses, des enfants comblés, épanouis, guéris. Des échecs? Jusqu'à présent, quatre enfants seulement ont été rejetés. Dans ces cas, très particuliers, une nouvelle famille a pu être trouvée, avec succès et bonheur. Taux d'échec minime pour des enfants dits «inadoptables»!

Les raisons de ce beau résultat:

- l'immense ouverture d'esprit des familles, l'amour et surtout le respect de l'enfant chose rare, inestimable et indispensable
- la sélection sévère et les exigences du **Divali Adoption Service**
- le fait que l'enfant soit accepté «tel quel», et remis «tel quel» à ses parents, sans «garantie», et sans être au préalable retapé, gavé, bichonné pour correspondre à l'idée et à l'envie que certains ont d'un «beau bébé» (du Tiers-Monde?). Ainsi, tous les

progrès que l'enfant réalisera seront ressentis positivement, et les éventuelles difficultés qui pourraient surgir ultérieurement seront mieux comprises et acceptées si l'on a vu l'enfant dans son état réel à l'arrivée.

Les relations avec les autorités et les services sociaux? Elles dépendent grandement de l'ouverture d'esprit des personnes, et peuvent refléter parfois la mentalité courante dans notre société: incompréhension, racisme, discrimination envers les handicapés, les «pas-comme-tout-le-monde». Mais aussi, heureusement, beaucoup de compréhension, de tolérance et de soutien, au niveau fédéral aussi, ce qui est à relever.

* «**Divali**», le festival des Lumières, et, symboliquement, la Victoire du Bien sur les forces malveillantes du Mal, est le nom de l'une des plus grandes fêtes de l'Inde. Les enfants ne représentent-ils pas la Lumière de la Vie?

Le coin des livres

La route du SIDA

Dr. Dominique Brenky;
Olivia Zémor, journaliste



Dans sa préface, le Professeur Jean-Paul Escandre, Professeur de Dermatologie, écrit: «Ce livre remet de l'ordre dans tout ce qui se dit et s'écrit. Je sais le sérieux avec lequel il a été réalisé.» Ce fut également mon impression tout au long de la lecture de «La Route du SIDA».

La Route du SIDA commence par une piste africaine. Fin 1985 sur une centaine de cas de SIDA identifiés en Belgique, plus de 80 venaient d'Afrique Equatoriale, Zaïre, Congo ou Ruanda. Au Congo une enquête auprès de 200 donneurs de sang a permis de détecter 6,5 pour cent de porteurs d'anticorps parmi eux, 65 fois plus qu'en Europe. Au Ruanda sur un groupe de 35 prostituées, 80 pour cent d'entre elles sont séropositives. Dans tous ces pays d'Afrique, les malades et les séropositifs ne sont ni des homosexuels ni des toxicomanes. Alors que plus de 90 pour cent des malades américains et européens sont des hommes, la moitié des malades africains sont des femmes et l'autre moitié des hommes qui ont des pratiques hétérosexuelles. Que faut-il en conclure? Les spécialistes mondiaux du SIDA s'interrogent. S'il s'agit bien d'une